

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2025 ²⁰²⁵⁻⁵¹¹/MEMC/SG/DGCM
portant cession du permis de recherche n°3575
dénommé « YAKALA » à la société SOLEIL MINING
SA « IFU : 00211825K ».

Vida CF N° 523

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

du 16/12/2025

- VU la Constitution ; -
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; -
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; -
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; -
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ; -
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; -
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; -
- VU le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ; -
- VU le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; -
- VU l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; -
- VU l'arrêté n°2025-377/MEMC/SG du 27 octobre 2025 portant détermination de la nature et du volume minimum des travaux en phase de recherche ; -

- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; ✓
- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; ✓
- VU l'arrêté n°2023-335/MEMC/SG/DGCM du 03 août 2023 portant premier renouvellement du permis de recherche n°3575 dénommé « YAKALA » à la société NABIL SERVICES AFRIQUE SARL « IFU : 00087982Y » ; ✓
- VU la demande de la société NABIL SERVICES AFRIQUE SARL enregistrée le 01 mars 2024, relative à la cession du permis n°3575 dénommé « YAKALA » ; ✓
- VU la lettre n°025/0746/MEMC/SG/DGCM du 24 novembre 2025, portant invite à payer des droits de cession d'un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA ; ✓
- VU la quittance n°0151101 du 04 décembre 2025 de paiement effectif des droits de cession ; ✓

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est cédé à la société **SOLEIL MINING SA**, ayant son siège social à Ouagadougou, Burkina Faso, 09 BP 580 Ouagadougou 09, téléphone : +226 25 30 23 04/ 70 20 71 60, le permis de recherche n°3575 dénommé « YAKALA » situé dans les communes de **Niaogho**, de **Boussouma**, de **Gogo** et de **Gomboussougou**, provinces du **Boulgou** et du **Zoundwéogo**, régions du **Nakambé** et du **Nazinon** pour la recherche de l'or. ✓

ARTICLE 2 : Ce permis couvre une superficie de 103,52 km². Il est défini par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivants :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	677 000 ✓	1 295 300 ✓
2	680 100 ✓	1 295 300 ✓
3	680 100 ✓	1 289 300 ✓
4	679 400 ✓	1 289 300 ✓
5	679 400 ✓	1 282 700 ✓
6	690 300 ✓	1 282 700 ✓
7	690 300 ✓	1 277 400 ✓
8	677 900 ✓	1 277 400 ✓
9	677 900 ✓	1 283 000 ✓



10	676 800 ✓	1 283 000 ✓
11	676 800 ✓	1 283 500 ✓
12	676 100 ✓	1 283 500 ✓
13	676 100 ✓	1 287 000 ✓
14	676 400 ✓	1 287 000 ✓
15	676 400 ✓	1 287 400 ✓
16	677 000 ✓	1 287 400 ✓
Systeme de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

ARTICLE 3 : La validité du permis va du 17/06/2023 au 16/06/2026.

ARTICLE 4 : Le non-respect de la réglementation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le

26 DEC 2025

Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- DR-EMC Nakambé
- 1- DR-EMC Nazinon
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- société SOLEIL MINING SA
 - 1- Gouvernorat / région du Nakambé
 - 1- Gouvernorat / région du Nazinon
 - 1- Haut-Commissariat de la province du Boulgou
 - 1- Haut-Commissariat de la province du Zoundwéogo
- 1- Mairie de Niaogho
- 1- Mairie de Boussouma
- 1- Mairie de Gogo
- 1- Mairie de Gomboussougou
- 1- J.O.
- 1- Classement


Yacouba Zapré GOUBA
 Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 2196 9111 0843 Tout usage 10 000 F CFA	Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 9049 5282 3264 Tout usage 10 000 F CFA
Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 5832 1168 9083 Tout usage 10 000 F CFA	Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 2487 3585 9331 Tout usage 10 000 F CFA
Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 3682 3776 2983 Tout usage 5 000 F CFA 22 décembre 2025 15:47 22 décembre 2026 15:47	Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 3992 5296 2006 Tout usage 5 000 F CFA 22 décembre 2025 15:47 22 décembre 2026 15:47